



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°331

JUIN 2025

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 JUIN - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 11 - pouvoir : 4 soit 15 élus représentés.

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseillers Municipaux : Bruno CRESPEL, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, Stéphane PELLION, Yannick ROUSSE.

Absents excusés : Audrey BERTET donne pouvoir à Stéphane PELLION, Wilhelm BLANCHARD, Christine CHAZELLE, Nicolas CHESNIN donne pouvoir à Gaël DAVID, Patrick GÉRAUD donne pouvoir à Isabelle SIRLIN, Guillaume WACHNICKI donne pouvoir à Muriel MALNOË.

Absents non excusés : Lauriane DOUILLARD et Vincent SAULNIER

Le quorum étant atteint, Isabelle SIRLIN ouvre la séance à 20h01.
Nicolas GURIEC est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2025

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ ASSOCIATIONS :

- ✓ Règlement intérieur local inter associations

❖ MÉDIATHÈQUE :

- ✓ Mise à jour du Règlement intérieur de la médiathèque

❖ ENFANCE JEUNESSE :

- ✓ Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires
- ✓ Tarifs du centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2025
- ✓ Tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025
- ✓ Tarifs de l'activité multisports du jeudi soir à compter du 1^{er} septembre 2025
- ✓ Tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 durant la période scolaire

❖ ASSAINISSEMENT :

- ✓ Assainissement avenant 1 au contrat de délégation du service public de collecte et de traitement des eaux usées

❖ COMMUNICATION :

- ✓ Adhésion au service « Mon Village »

A. Les Conseillers approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2025.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :**❖ ASSOCIATIONS :****✓ Règlement intérieur local inter associations**

Un règlement pour mieux encadrer l'utilisation du local inter-associations. Afin de garantir la sécurité des personnes et le bon fonctionnement du local inter-associations (situé derrière le stade de la Longe), un règlement intérieur a été établi.

Jean-Pierre Hamon, adjoint aux associations, présente aux Conseillers le règlement. Celui-ci définit les conditions d'utilisation du lieu et veille à préserver l'intégrité des usagers ainsi que des équipements.

Il aborde notamment :

- Les modalités d'accès et d'utilisation du local
- Les règles relatives à l'affichage et à la communication
- Les responsabilités en matière d'assurance
- Les interdictions à respecter
- Les règles d'usage du matériel
- Les consignes de sécurité, d'hygiène et de secours
- Le dispositif de sanctions en cas de non-respect
- Les modalités d'application du règlement

Ce règlement a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal et entrera en vigueur dès sa publication.

Merci aux associations utilisatrices de bien vouloir en prendre connaissance et de contribuer, par leur respect de ces règles, au bon usage de ce lieu.

❖ MÉDIATHÈQUE :**✓ Mise à jour du Règlement intérieur médiathèque**

Le règlement intérieur de la médiathèque a été actualisé pour mieux refléter les pratiques et services actuels, notamment depuis l'instauration de la gratuité des services en 2022. Ce document, qui datait de 2019, n'avait pas été révisé depuis.

La nouvelle version adoptée propose un cadre clair pour tous les usagers et se décline en plusieurs volets :

- Les dispositions générales
- Les inscriptions et prêt
- Les recommandations et interdictions
- L'application du règlement

Ce règlement a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal et entre en vigueur dès sa publication.

Nous invitons tous les lecteurs et lectrices à le consulter. Il sera affiché dans la médiathèque.

❖ ENFANCE JEUNESSE :**✓ Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'Enfance Jeunesse, présente les modifications apportées au règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires par la Commission Enfance jeunesse.

Voici les principaux changements :

- Participation symbolique pour les enfants avec PAI : Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et dont le repas est fourni par la famille, une participation forfaitaire de 1 € par jour de présence à la cantine sera désormais demandée.

Ce montant ne correspond pas au prix du repas, mais aux frais engagés par la collectivité : encadrement, logistique, Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

surveillance, gestion des repas apportés, etc. Ces services font partie du dispositif mis à disposition des familles.

- Gestion des impayés : Pour assurer la bonne gestion des services, des mesures seront désormais possibles en cas de retards de paiement prolongés.
En cas d'impayé supérieur à 3 mois et après plusieurs relances sans réponse, la commune pourra suspendre l'accès de l'enfant aux activités périscolaires et extrascolaires, après notification écrite adressée aux responsables légaux.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er septembre 2025. Elles ont été votées en Conseil Municipal avec 14 voix pour et 1 contre (Patricia CANAUX).

Merci à toutes les familles pour leur compréhension et leur engagement dans le bon fonctionnement des services d'accueil.

✓ **Tarifs du centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2025**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'Enfance Jeunesse, présente la proposition de la Commission enfance jeunesse :

Les tarifs du Centre de Loisirs 2025 :

Quotient Familial	De 0 à 450€	De 451 à 600€	De 601 à 750€	De 751 à 900€	901 à 1000€	1001 à 1100€	1101 à 1400€	1401 et plus	(1) Hors ASB et convention
Journée complète*	4.22 €	4.35 €	5.44 €	7.78 €	8.84 €	8.84 €	9.99 €	9.99 €	13.29 €
Repas mercredi et vacances scolaires	3.94 €	4.24 €	4.24 €	4.24 €	4.24 €	4.29 €	4.29 €	4.36 €	7.87 €
½ journée*	3.04 €	3.13 €	3.70 €	4.26 €	4.84 €	4.84 €	5.43 €	5.43 €	6.55 €
Journée avec sortie	10.21 €	10.52 €	11.65 €	13.99 €	15.13 €	15.13 €	16.27 €	16.27 €	19.67 €

*le coût du repas n'est pas compris dans le tarif

(1) Les enfants résidants à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'arc sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

- Adhésion espace jeune : 5 euros par an

Ces tarifs ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal et seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

✓ **Tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse présente la proposition de la Commission enfance jeunesse :

Quotient Familial	De 0 à 450€	De 451 à 600€	De 601 à 750€	De 751 à 900€	901 à 1000€	1001 à 1100€	1101 à 1400€	1401 et plus
Garderie le quart d'heure	0.52 €	0.58 €	0.58 €	0.61 €	0.61 €	0.61 €	0.61€	0.62€

À compter du 3^{ème} enfant le tarif sera de 0.25 € le quart d'heure

Ces tarifs ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal et seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

✓ **Tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 durant la période scolaire**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, présente la proposition de la Commission enfance jeunesse :

- Prolongation de la cantine à 1 €, le tarif préférentiel est maintenu pour l'année 2025 pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 €. Cette tarification s'applique uniquement en période scolaire (hors mercredis et vacances).

- Le prix des repas pour le restaurant scolaire 2025 :

Quotient Familial	De 0 à 450€	De 451 à 600€	De 601 à 750€	De 751 à 900€	901 à 1000€	1001 à 1100€	1101 à 1400€	1401 et plus	Adultes
Repas	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	4.29 €	4.29 €	4.36 €	7.87 €
Tarif du repas sans l'aide de l'État	3.94 €*	4.24 €*	4.24 €*	4.24 €*	4.24 €*				

*Tarif du repas hors prise en charge de l'État dans le cadre de la mise en place de la tarification sociale des cantines scolaires.

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité les nouveaux tarifs du restaurant scolaire, applicables à partir du 1er septembre 2025, et afin de maintenir un tarif solidaire de 1 € par repas pour les familles disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 1000 €, le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'État.

Objectif : garantir une restauration scolaire accessible à tous, tout en assurant la qualité du service proposé aux enfants.

✓ **Tarifs de l'activité multisports du jeudi soir à compter du 1^{er} septembre 2025**

Madame Gaëlle DAVID adjointe à l'enfance, jeunesse présente la proposition de la Commission enfance jeunesse :

Quotient Familial	De 0 à 450€	De 451 à 600€	De 601 à 750€	De 751 à 900€	901 à 1000€	1001 à 1100€	1101 à 1400€	1401 et plus
Tarifs par période (entre deux vacances)	5,00 €	5,05 €	5,05 €	5,05 €	5,10 €	5,10 €	5.10 €	5.10 €

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité les tarifs de l'activité multisports, applicables à partir du 1er septembre 2025.

❖ **ASSAINISSEMENT :**

✓ **Assainissement avenant 1 au contrat de délégation du service public de collecte et de traitement des eaux usées**

Depuis le 1er juillet 2024, la commune de Saint-Dolay a confié la gestion de son service d'assainissement collectif à un prestataire spécialisé, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'une durée de 8 ans.

À la suite d'un inventaire des équipements et des installations, certaines opérations initialement prévues dans le plan de renouvellement ont été réévaluées et remplacées par d'autres interventions plus adaptées.

Un avenant est proposé pour ce faire, sans modifier le budget global prévu au contrat initial. Il n'y a pas d'impact financier sur le service.

Nicolas Guriec, adjoint à la voirie, présente la répartition des travaux entre la commune et le délégataire, telle qu'établie dans l'avenant.

Il est convenu que l'entretien des espaces verts, hors faucardage* des filtres plantés, est à la charge de la Collectivité.

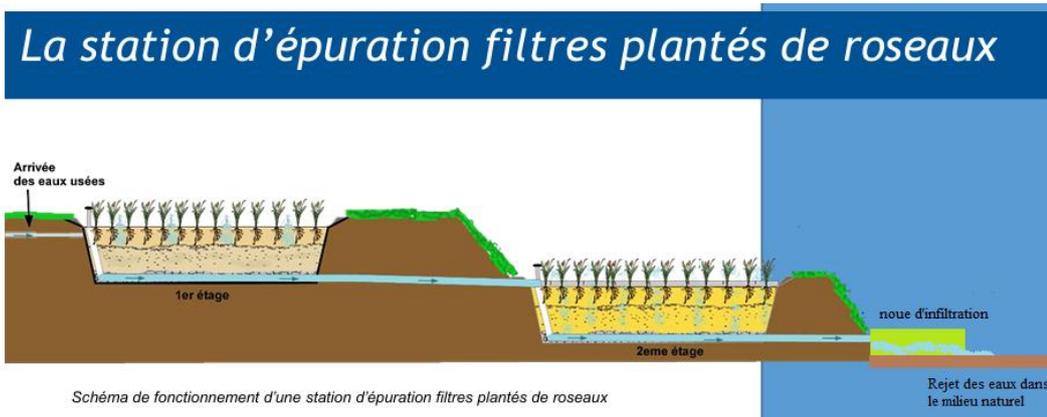
Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'avenant n°1 au contrat d'exploitation et a donné son accord à Monsieur le Maire pour le signer.

*Pour information :

La station de Cambony utilise des plantes, notamment des roseaux, pour filtrer et purifier l'eau. Ce système inclut une noue qui joue un rôle de finition avant que l'eau ne soit relâchée dans l'environnement. Cela offre une sécurité supplémentaire contre les pollutions accidentelles et permet une intégration plus douce et durable dans le cycle naturel.

C'est une méthode écologique, sans produits chimiques, qui s'intègre bien dans le paysage. Elle est souvent utilisée

dans les petites communes ou zones rurales, comme alternative durable aux stations classiques. Le faucardage, qui consiste à couper les roseaux à environ 30/40 cm au-dessus du sol, est une opération essentielle pour éviter l'accumulation des roseaux et réduire l'épaisseur de boue à la surface des filtres. En général, cette opération est réalisée à la débroussailleuse à main entre les mois de novembre et février, après la fanaison des roseaux.



❖ **COMMUNICATION :**

✓ **Adhésion au service « Mon Village »**

« Mon Village » est une application mobile, pratique et intuitive qui permet aux citoyens de rester connectés à la vie de leur commune. Elle centralise toutes les informations de proximité : actualités municipales, vie associative, commerces locaux, services publics, mobilités, événements...

Ses principales fonctionnalités :

- Diffusion des actualités municipales et de la vie locale,
- Envoi de notifications et alertes (météo, coupures d'électricité, événements...),
- Accès à un agenda communal mis à jour en continu,
- Informations sur les associations, services publics...
- Réduction du papier et des coûts liés aux bulletins imprimés

C'est un outil simple, rapide et moderne pour renforcer le lien entre la mairie et les habitants, tout en facilitant l'accès à l'information locale

Le coût pour la première année est de 2550.00€ HT. Considéré comme un investissement, la TVA sera récupérable.

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion à ce service, avec 12 votes favorables et 3 abstentions (Isabelle PERAIS, Audrey BERTRET et Stéphane PELLION). Monsieur le Maire est ainsi autorisé à signer le devis ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion

Télécharger Mon Village

Ne ratez plus aucune actualité locale en téléchargeant dès aujourd'hui l'application mobile Mon Village !

Application 100% gratuite, sans publicité, disponible sur smartphone et tablette.

Téléchargeable sur l'App Store (Apple) et le Play Store (Android).

Cette application sera prochainement mise à disposition des habitants de la commune.
À SUIVRE !

1- Via le QR Code

Vous pouvez scanner le QR Code afin d'être redirigé sur le store de votre téléphone sur la page « Mon Village - infos & services » puis cliquez sur « Télécharger ».



2- Via l'AppStore ou le PlayStore

Suivez les étapes ci-dessous afin de télécharger l'application :

- Rendez-vous sur l'Apple Store (iOS) ou le Play Store (Android) de votre téléphone.
- Inscrivez dans la barre de recherche : « Mon Village - infos & services »
- Appuyez sur l'icône Mon Village
- Cliquez sur « Télécharger »



Prochain Conseil Municipal le 30 juillet 2025 à 20h00

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

INFORMATIONS

La mairie de Saint-Dolay recrute.

Vous aimez travailler avec les enfants et avez l'âme d'un(e) animateur(trice) ?

Poste à pourvoir : 2 postes d'animateur(trice) référent pour les tranches d'âge 3-6 ans et 6-10 ans



Sous la responsabilité de la responsable du service Animation Enfance Jeunesse, vos missions principales seront d'organiser les activités extrascolaires et périscolaires et d'effectuer des actes administratifs et logistiques nécessaires au bon fonctionnement du centre d'accueil.



MISSIONS : participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets enfance, accueille et anime des groupes d'enfants et activités éducatives, participe à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, des temps périscolaires (garderie matin et soir) et extrascolaires mercredis et vacances scolaires.

Retrouvez l'annonce sur le site :

https://www.emploi-territorial.fr/offre/o056250616001142-animateur-enfance-jeunesse?fbclid=IwY2xjawLOQIpleHRuA2FlbQIxMQBicmlkETBpS1JCMmFHcWNPXczbUVKAR6Sslp0UpFGrvtZoNmEG2X1GtkRrSIY9i8HhY3DxDFdfhpUPwGQjdfwLsV5_w_aem_08-OIK_uOhgb4aT2T_rO-g

Pour plus de renseignements : mairie de Saint-Dolay au 02.99.90.20.69 – mairie@saint-dolay.fr

L'agence postale de Saint-Dolay sera fermée cet été aux dates suivantes :

- Les samedis 12 juillet et 26 juillet
- Les samedis 02 août, 09 août et 16 août



La mairie de Saint-Dolay sera fermée tous les samedis matin en juillet et août

Travaux de jardinage : rappel des horaires à respecter

Avec l'arrivée des beaux jours, tondeuses, taille-haies et autres outils de jardinage sont de sortie. Pour préserver la tranquillité de tous, il est important de respecter les horaires réglementés pour les activités bruyantes :

- 🕒 Horaires autorisés dans le Morbihan* :
 - Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

*Ces créneaux sont fixés par l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014.



🙏 Merci à chacun de veiller au respect de ces règles, pour le bien-être de tous !

Ils sont nouveaux à Saint-Dolay :

L.C.Technique

Chauffage écologique et économique

Chauffe-eau solaire, panneaux solaires thermiques, pompe à chaleur

Site web : <https://www.lc-technique.fr/>

📞 07.87.43.93.07



🚫 À partir du 1er juillet 2025 : interdiction de fumer dans de nouveaux lieux publics

Publié le 13 juin 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Afin de préserver la santé des enfants et des jeunes, il sera interdit de fumer dans plusieurs endroits extérieurs où ils peuvent être présents.

Voici les lieux concernés pendant leurs horaires d'ouverture :

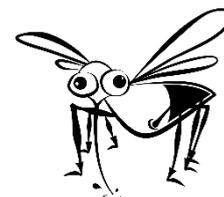
- Parcs et jardins publics, plages au bord des zones de baignade
- Abribus et zones d'attente couvertes
- Autour des écoles, collèges, lycées et autres lieux accueillant des mineurs
- Abords des bibliothèques, piscines, stades et équipements sportifs



🎯 Objectif : **lutter contre les addictions** et **réduire l'exposition au tabac** dès le plus jeune âge.

🦟 Lutte contre les moustiques : restons vigilants ! 🦟

La prolifération des moustiques représente un véritable enjeu de santé publique et vétérinaire. Certains peuvent transmettre des virus, bactéries ou parasites, tandis que d'autres provoquent des réactions allergiques importantes.



👉 Le moustique tigre, désormais implanté dans plusieurs départements bretons – dont le Morbihan – suscite une attention particulière. Selon l'ARS Bretagne, sa présence progresse sur notre territoire. Ce moustique est capable de transmettre la dengue, le chikungunya ou le zika.

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes, qui lui donnent un aspect très contrasté. Il est également appelé *Aedes albopictus* et peut, dans certaines conditions bien particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya.

C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.

🗣️ Agir ensemble, c'est limiter sa prolifération :

- Supprimez les eaux stagnantes (coupelles, seaux, gouttières, pneus...)
- Couvrez hermétiquement les réservoirs d'eau (bidons, citernes...)
- En cas de doute, signalez sa présence sur la plateforme officielle : <https://signalement-moustique.anses.fr>

🌐 Chacun de nous peut contribuer à limiter ce risque. Merci pour votre mobilisation !



Prévenir les incendies : adoptons les bons gestes :

Chaque année, 9 feux de forêt sur 10 sont causés par des activités humaines... et pourtant, ils pourraient être évités avec quelques réflexes simples :

🚫 Fumeurs : jetez toujours vos mégots dans un cendrier adapté. Il est strictement interdit de fumer en forêt.



🍖 Barbecue : faites-le uniquement chez vous ou dans un espace prévu à cet effet, sur une terrasse dégagée, loin de toute végétation. Jamais en forêt.



🔧 Bricolage en extérieur : travaillez à distance des zones sensibles, protégez-les des projections et gardez un moyen d'extinction à portée de main (seau d'eau, extincteur...).

🌿 Jardinage : débroussailliez autour de votre maison, entretenez votre terrain et pensez à nettoyer les toitures et les gouttières avant l'été.

Stockage : bois, bouteilles de gaz... gardez-les à bonne distance de votre habitation, dans un abri fermé.

☉ En période de sécheresse, le risque d'incendie est encore plus élevé : la végétation sèche s'enflamme rapidement et le feu peut se propager en quelques minutes.

☎ En cas de départ de feu : Appelez le 18, le 112, ou le 114 (personnes sourdes ou malentendantes)

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr



AGENDA JUILLET

🦋 Soirée festive à Saint-Dolay – Dimanche 13 juillet

Le **BCBZH (club de basket)** et le **FCAM (club de football)** vous donnent rendez-vous pour une **soirée conviviale** placée sous le signe de la bonne humeur et du partage !

🎯 **Au programme dès 19h** : Moules-frites pour régaler les papilles, suivies d'un **bal populaire en plein air** pour danser toute la soirée.

🌟 Et pour clore la fête en beauté, **le feu d'artifice offert par la mairie sera tiré aux alentours de 23h**. Venez nombreux célébrer l'été et passer un bon moment en famille ou entre amis !

Réservations : <https://www.helloasso.com/associations/basket-club-bzh-rieux-st-dolay/evenements/moules-frites-13-juillet-2025-saint-dolay?fbclid=IwY2xjawLTz6JleHRuA2FlbQlxMQBicmlkETBPRmlnOE1iRFQwaU5yckNTAR78psnqNcCYi2hxZtYHyZCF69lwZ0MK1TvceEM6 TeeSbf0IOFuOZ8nuavsw aem mdHr hqE94KOeGNo0w5fwg>



L'association paroissiale (St Cry-St Dolay-Théhillac) ! annonce le Pardon de Sainte-Anne, dimanche 20 juillet 2025 sur le site de la chapelle Sainte-Anne

Samedi 19 juillet (10h-17h) et dimanche 20 juillet (journée) - Ventes de Pains cuits au feu de bois et petite charcuterie

Dimanche 20 juillet :

- 10h30 : Procession & Messe à la Fontaine,
- 12h30 : Restauration & Buvette (Galette saucisses, crêpes, gâteaux maison),
- 14h00 : Animations (Jeux Bretons, Paniers Garnis, Courses de Caisses à savon),
- 17h30 : Prière à la Chapelle

Informations et contact :

Tél. : 06 30 42 98 69

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique



PARTEZ A LA PLAGES EN BUS !

Ligne 10 Redon – Pénestin
 « service Plage » revient cet été du Lundi au Samedi (hors jours fériés) du 5 Juillet au 31 Août 2025 avec 3 allers/retours par jour.

**À Saint-Dolay Eglise :
 12h10 – 13h30 et 18h15**

Pour tous renseignements sur notre site www.maury-transports.com ou au 02.97.43.32.70

L.10 REDON / LA ROCHE-BERNARD / PÉNESTIN

Cet été, Choisissez votre destination
 Tous les jours du 5 juillet au 31 août 2025 (sauf dimanche et jours fériés)

A partir de **2€** le trajet

PÉNESTIN - REDON

JOURS DE CIRCULATION	L	M	Me	J	V	S
Sauf dimanche et jours fériés						
PÉNESTIN - Plage de la Mine d'Or	8:35			13:15		17:45
PÉNESTIN - Office du Tourisme	8:40			13:20		17:50
CAMOEL - Mairie	8:45			13:25		17:55
FEREL - Mairie	8:50			13:30		18:00
LA ROCHE BERNARD - Bd de Bretagne	9:00			13:40		18:10
NIVILLAC - Forum	9:05			13:45		18:15
ST DOLAY - Eglise	9:20			14:00		18:30
THEHILLAC - Mairie	9:25			14:08		18:38
RIEUX - Mairie	9:30			14:15		18:45
REDON - Parc Anger - (Gare SNCF)	9:45			14:30		19:00

REDON - PÉNESTIN

JOURS DE CIRCULATION	L	M	Me	J	V	S
Sauf dimanche et jours fériés						
REDON - Parc Anger - (Gare SNCF)	11:45			13:00		17:45
RIEUX - Mairie	12:00			13:15		18:00
THEHILLAC - Mairie	12:05			13:22		18:07
ST DOLAY - Eglise	12:10			13:30		18:15
NIVILLAC - Forum	12:25			13:45		18:30
LA ROCHE BERNARD - Bd de Bretagne	12:30			13:50		18:35
FEREL - Mairie	12:37			14:00		18:45
CAMOEL - Mairie	12:42			14:05		18:50
PÉNESTIN - Office du Tourisme	12:47			14:10		18:55
PÉNESTIN - Plage de la Mine d'Or	12:52			14:15		19:00

Logos: Lila Presqu'île, MAURY, BREIZHGO

AVIS AUX ASSOCIATIONS : Saint-Dolay Info Août

Pour rappel : Le numéro d'août du Saint-Dolay Info sera dédié à la vie associative. Que ce soit pour annoncer un projet, partager un événement ou parler de vos actions à venir à la rentrée et pour le dernier trimestre 2025, c'est le moment de vous exprimer



Merci de nous faire parvenir vos textes et visuels avant le 20 août.

Un grand merci pour votre participation et votre engagement au service de la commune.

Cette année la 40ème édition de Fest'Agri
 aura lieu les 2 & 3 août 2025 à Ambon.

Au programme : Courses de moissonneuses, batteuses et de tracteurs tondeuses, marché de producteurs, feu d'artifice, baptême de tracteur, démonstration de matériel, mini ferme, village partenaires et village enfants...

Samedi soir concert avec au programme : Les Fatals Picards, Plantec et Les Gaillards d'en face.

Réservation sur notre site internet, rubrique Billetterie fest'Agri. Tarifs 20 euros, gratuit - 12 ans

FEST'AGRI 40^È ÉDITION
 02/03 AOÛT 2025
 AMBON

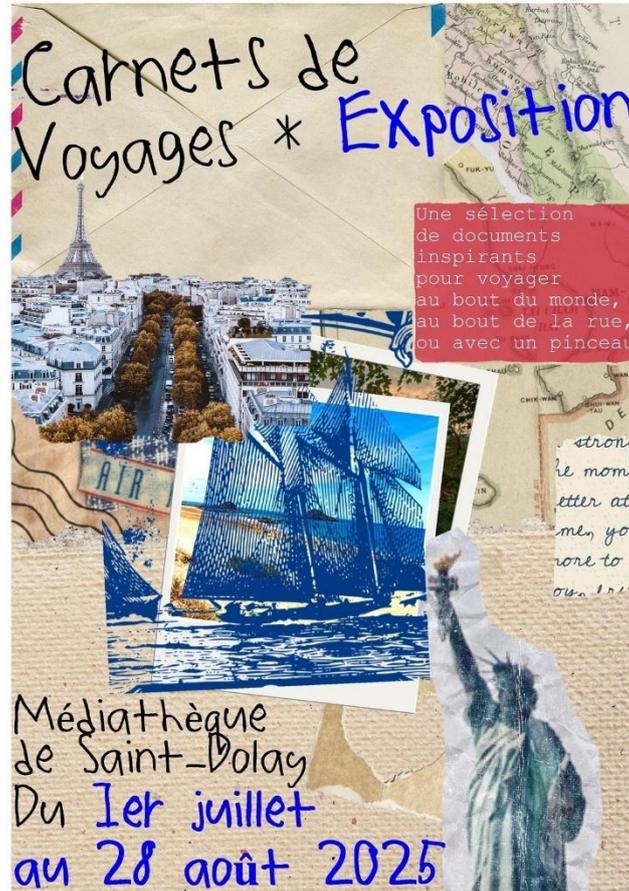
FEU D'ARTIFICE
 RESTAURATION SUR PLACE
 DIMANCHE MIDI POULET ÉPICES

CONCERTS SAMEDI SOIR
 LES FATALS PICARDS
 PLANTEC
 LES GAILLARDS D'EN FACE

COURSES DE MOISS BAT - MINI FERME - TRACTO FORCE
 ANIMATIONS ENFANTS - VILLAGE AGRICOLE - MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Logos: Jeunes Agriculteurs, MORBIHAN, AMBON, SBV, APC SAU BRÉTAGNE, EUREDEN

Agenda de la Médiathèque



Fermeture temporaire pour travaux

Du vendredi 29/08/25 au vendredi 12/09/25 inclus

La médiathèque de Saint-Dolay sera fermée pendant cette période pour rénovation des murs de l'espace petite enfance : retrait du velours rouge, pose de plaques de plâtre, mise en conformité du réseau électrique et peinture des murs.

La boîte des retours qui se trouve dans le hall de la mairie restera à votre disposition.

Horaires de la médiathèque			Coordonnées de la médiathèque
Lundi	Fermée	Fermée	Téléphone de la médiathèque > 02 99 90 29 29
Mardi	Fermée	Fermée	Mail > mediatheque@saintdolay.fr
Mercredi	9h30-12h	13h30-18h30	Facebook > @MediathèquedeSaintDolay
Jeudi	Fermée	16h30-18h30	Consultation du catalogue en ligne > https://stdolay-pom.c3rb.org
Vendredi	Fermée	16h30-18h30	Site internet de la commune > https://www.saintdolay.fr
Samedi	9h30-12h	Fermée	
Dimanche	Fermée	Fermée	